

Lundi 11 avril, nouvelle séance de négociation entre les employeurs du spectacle, cinéma, audiovisuel (Fesac) et les organisations syndicales (Cgt, Cfdt, Fo, Cftc, Cgc).

Tout en ayant convenu de ne pas respecter la lettre de cadrage Medef, Cgpme, Upa / Cfdt, Cftc et Cgc connue depuis le 24 mars dernier, nous tentons d'avancer vers un accord pour les artistes et les techniciens intermittents du spectacle.

Nous n'avons pas de réponses à nos demandes de chiffrage du comité d'experts pour le moment, aussi il a été décidé de demander en commun des éléments avec différents curseurs par exemple sur le seuil d'affiliation (507 heures ? Sur 12 mois ?).

Cela a obligé la Fesac à sortir du bois. Elle évoque un durcissement pour les techniciens : 550 ou 600 heures sur 12 mois !

A force de fréquenter le Medef, certains membres de la Fesac deviennent poreux à son discours sur les « fainéants d'intermittents », à moins que ce ne soit pour préserver une utilisation de l'annexe 8 (techniciens) à des fins patronales sur le mode « je trouverai toujours des techniciens disponibles ».

La Cgt continue de défendre la plateforme de l'ex-comité de suivi :

- ✓ **annexe unique ;**
- ✓ **507 heures sur 12 mois pour les artistes comme les techniciens ;**
- ✓ **règle de coordination avec le régime général ...**

Nous n'excluons pas d'exprimer collectivement notre mécontentement envers les employeurs de la Fesac autant que contre le Medef !

PROCHAINES REUNIONS LES 13 ET 14 AVRIL POUR UNE CONCLUSION LE 25 AVRIL.

Paris, le 11/04/2016.